



Association
Henri Capitant

Journées internationales polonaises
La responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale en droit public
Vietnam

Łódź 5 – 7 juin 2023

Phuong Nam PHAN

Vice-doyen de la Faculté de Droit commercial

Université de Droit de Ho Chi Minh Ville – Vietnam

Thị Thuý NGUYỄN

Enseignante de la Faculté de Droit commercial

Université de Droit de Ho Chi Minh Ville – Vietnam

Ce rapport en droit vietnamien traite les trois problèmes suivants : La définition de la responsabilité environnementale en droit vietnamien ; la responsabilité environnementale de l'État ; les facteurs influençant la responsabilité environnementale de l'État et les préconisations des solutions.

I - Le terme de "la responsabilité environnementale" en droit vietnamien

1.1. L'absence de la définition de la responsabilité environnementale

[1] En droit vietnamien, il n'existe pas de définition juridique de la responsabilité environnementale qui est susceptible d'être interprétée grâce à deux termes juridiques prescrits par la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020 : "La protection de l'environnement" et "le contrôle de la pollution".

La protection de l'environnement désigne l'ensemble des activités visant à prévenir et limiter les impacts négatifs sur l'environnement ; à faire face aux incidents environnementaux ; à surmonter des problèmes causés par la pollution, la dégradation de l'environnement et à améliorer la qualité de l'environnement ; à utiliser rationnellement des ressources naturelles, à conserver la biodiversité et à lutter contre le changement climatique¹.

Le contrôle de la pollution, d'autre part, est le processus de prévention, de détection, de réduction de la pollution et de traitement de la dépollution². La notion du "contrôle de la pollution" comprend ainsi le contrôle de la dégradation environnementale, des incidents environnementaux³.

La comparaison sur le sphère d'application entre ces deux concepts montre que la

¹ Art. 3 alinéa 2 de la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020

² Art. 3 alinéa 22 de la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020

³ Université de Droit de Hà Nội (2015), *Cours du Droit sur l'environnement*, Maison d'édition de la Police du peuple, 12nd éd., p. 68

sphère du "contrôle de la pollution" est plus large que celui de "la protection de l'environnement" par rapport au but de contrôle, aux sujets - méthodes - moyens pour réaliser ce contrôle et ainsi au contenu du contrôle de la pollution, etc. Particulièrement, le sujet du contrôle de la pollution n'est pas seulement l'État exerçant à travers au système des agences de gestion de l'État en charge de l'environnement. Mais il comprend également des entreprises, des communautés, des associations industrielles, des organisations, des ménages et même des particuliers. En d'autres termes, le contrôle de la pollution est la responsabilité environnementale de toute la société, de tout le peuple⁴.

[2] Malgré de l'absence d'une définition de la responsabilité environnementale en droit vietnamien, "la responsabilité environnementale" s'est bien traduite par d'autres façons telles que par les termes juridiques (comme déjà mentionné à [1]), ou encore par des principes appliqués au droit vietnamien sur l'environnement. Selon l'Article 4 de la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020, le droit vietnamien sur l'environnement comporte plusieurs principes fondamentaux : (i) Le principe sur la responsabilité de l'État de reconnaître et de protéger le droit de l'homme à vivre dans un environnement sain ; (ii) Le principe du développement durable ; (iii) Le principe de participation ; (iv) Le principe de prévention ; (v) Le principe du pollueur-payeur ; (vi) Le principe de l'intégration de l'environnement... De façon générale, la base théorique de ces principes est que les activités humaines sont à l'origine de la détérioration de l'environnement. En exploitant des éléments environnementaux, elles ont causé le déséquilibre écologique et la pollution.

1.2. La responsabilité environnementale de l'État

[3] En conséquence, pour aboutir à la protection de l'environnement et au contrôle de la pollution, il faut au préalable identifier clairement que quiconque doit avoir la responsabilité environnementale à cause d'avoir porté atteinte à l'environnement. Cependant, la loi vietnamienne est silencieuse sur la question de la responsabilité environnementale de l'État au titre du sujet qui cause des dommages à l'environnement. Par contre, cela signifie que la responsabilité de l'État vietnamien en matière environnementale s'entend plutôt au sens de "la responsabilité de gouvernance étatique sur l'environnement". À cet égard, l'État vietnamien utilise de nombreuses mesures différentes de protection de l'environnement, à savoir: des mesures politiques, des mesures scientifiques et technologiques, des mesures éducatives, des mesures juridiques et ainsi des mesures financières⁵. Ainsi, ayant abandonné sa gestion de sacrifier l'environnement pour la croissance économique, l'État a des grands efforts considérables pour institutionnaliser ses

⁴ Université de Droit de Hà Nội (2015), *supra*, p. 69

⁵ Université de Droit de Hà Nội (2015), *supra*, p. 22

directions, politiques et aussi des mesures pour la protection de l'environnement à l'ensemble des règles juridiques relatives à l'environnement afin de résoudre les problèmes environnementaux, d'assurer de la vie de la population et du développement durables des entreprises⁶.

[4] Auparavant, bien que l'État vietnamien ait utilisé plusieurs moyens, mesures variées, mais l'accomplissement de sa responsabilité environnementale se heurte encore, en fait, à de nombreux obstacles tels que la conscience humaine sur l'environnement, l'incohérence du système juridique, l'absence de certains instruments fiscaux, financiers nécessaires... Ces issues deviennent le frein à l'efficacité des mesures concernant la protection de l'environnement appliquées par l'État telles que des mesures politiques, des mesures scientifiques et technologiques, des mesures éducatives, des mesures juridiques. Désormais, l'État constate que les mesures financières sont plus efficaces que les autres sur la protection de l'environnement. Car ces mesures financières frappent directement les intérêts matériels des sujets concernés afin d'orienter leur comportement plus respectueux de l'environnement. Les mesures financières prises pour la protection de l'environnement comprennent : (i) La création des fonds afin de protéger l'environnement ; (ii) L'application des incitations fiscales, des réductions des frais aux entreprises ou aux projets ayant les résolutions respectueuses de l'environnement ; (iii) L'application des taux d'imposition élevés sur les objets, les produits dont la production peut créer des impacts négatifs sur l'environnement ; (iv) L'intégration de la restriction ou la promotion commerciale à la protection environnementale. Ces mesures sont traduites par des dispositions juridiques prévues par la Loi fiscale sur la protection de l'environnement, la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi fiscale sur les ressources naturelles, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de l'impôt sur les revenus d'entreprise...

II - Les facteurs influençant la responsabilité environnementale de l'État et les préconisations des solutions

2.1. La lacune des instruments fiscaux au profit de l'environnement

[5] Depuis les dix dernières années, l'État a démontré clairement sa responsabilité environnementale. Toutefois, cette responsabilité de l'État est difficile d'être parfaitement accomplie parce que les mesures financières se heurtent à certaines limites, les dispositions relatives à l'environnement en vigueur présentent encore des lacunes à combler. Par exemple, une des mesures pour faire face au changement climatique est la réduction des

⁶ Le Courriel du Vietnam, "Protection de l'environnement: promouvoir le rôle des habitants et des entreprises", 03/2022 [https://lecourrier.vn/protection-de-l'environnement-promouvoir-le-role-des-habitants-et-des-entreprises/969821.html]

émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de la société tels que le secteur de production d'énergie, des transports et du bâtiment... Cet instrument peut être mise en œuvre par la taxe carbone qui vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂)⁷, néanmoins, le droit vietnamien actuelle ne prévoit pas de taxe carbone. En conséquence, l'État ne peut que régulariser indirectement les émissions de CO₂ par le biais des taxes suivantes : la taxe sur la protection de l'environnement, la taxe d'accise, la taxe sur les ressources et l'impôt sur les revenus d'entreprise.

[6] Néanmoins, la différence entre les assiettes de ces taxes et celle de la taxe carbone conduit à la confusion de l'État dans sa responsabilité environnementale, à savoir:

S'agissant de *la taxe sur la protection de l'environnement* prévue par La Loi fiscale sur la protection de l'environnement en 2010, cette taxe ne tient pas compte si les produits, les marchandises utilisent les énergies fossiles pour leur production, ou s'ils créent des déchets qui affectent la qualité de l'environnement. Par contre, cette taxe ne s'applique qu'à des marchandises, des produits dont la consommation peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement⁸. Au-delà, les émissions de CO₂ liées à l'exploitation, la production des objets imposables prévus par cette taxe tels que l'essence, le pétrole, le charbon⁹... n'ont pas été prises en compte.

À l'égard de *la taxe d'accise*, les biens précieux et les services de luxe qui ne sont pas vraiment nécessaires pour la vie, ou les biens et les services qui portent atteinte à la santé, sont bien taxés dans le but d'agir sur les revenus et la consommation¹⁰ en visant à relever la conscience humaine sur la protection de l'environnement. En particulier, la taxe d'accise sur l'essence et les véhicules moins de 24 places représente l'intention à modifier le comportement des consommateurs et puis à orienter les activités humaines sur l'environnement. L'essence est taxée pour limiter l'utilisation de cette ressource qui est une des causes de la pollution environnementale, tandis que la finalité de la taxe d'accise sur les véhicules avec les taux d'imposition différents¹¹ est à modifier les habitudes des gens et à les encourager à utiliser plus de transports publics. Cette réglementation met en place des

⁷ Gabriela Steier (2018), "The Carbon Tax Vacuum and the Debate about Climate Change Impacts: Emission Taxation of Commodity Crop Production in Food System Regulation", *Pace Environmental Law Review*, Vol.35, Issue 2, Article 5, p.349

⁸ Art.2 alinéa 1 de Loi fiscale sur la protection de l'environnement en 2010

⁹ Art.3 de Loi fiscale sur la protection de l'environnement en 2010

¹⁰ Université de Droit de Ho Chi Minh Ville (2015), *Cours du Droit fiscal*, Hông Đức – Association des avocats de Hanoi, p. 155

¹¹ Art. 7 de Loi sur la taxe d'accise en 2008 modifiée et complétée par l'Article 2 alinéa 2 Loi N^o. 106/2016/QH12 en modifiant et complétant certains articles de la Loi sur l'administration fiscale, Loi sur la taxe d'accise et Loi de la taxe sur la valeur ajoutée

difficultés à assurer la responsabilité environnementale de l'État car l'assiette de la taxe d'accise ne tient pas compte de l'émission de CO₂ causée par la consommation de l'essence, les véhicules... qui sont les objets imposables de cette taxe d'accise.

L'objectif de *la taxe sur les ressources naturelles* est de permettre au budget de l'État de percevoir une partie des revenus du sujet qui exploite les ressources naturelles, d'administrer l'exploitation des ressources naturelles du territoire vietnamien¹². En général, la taxe sur les ressources naturelles ne taxe que sur l'exploitation des ressources naturelles, y compris ainsi les énergies fossiles, mais ne s'applique pas sur les émissions de CO₂ qui sont l'assiette d'impôt de la taxe carbone. C'est pour cette raison que la taxe sur les ressources naturelles n'est pas considérée comme un instrument fiscal principal par lequel l'État peut remplir sa responsabilité environnementale sur la lutte contre le changement climatique.

Contrairement aux impôts cités ci-dessus qui s'appliquent à des biens ayant des impacts négatifs sur l'environnement lors de leur consommation, *l'impôt sur les revenus d'entreprise* est une taxe directe dont le but est d'orienter le choix des entreprises à effectuer des activités respectueuses de l'environnement. Concrètement, la Loi de l'impôt sur les revenus d'entreprise prévoit un taux d'imposition préférentiel de 10% appliqué: (i) soit pendant une période de quinze (15) ans aux "revenus d'entreprise provenant de la mise en œuvre des nouveaux projets d'investissement dans le domaine de la protection de l'environnement tels que la production d'équipements de traitement des polluants, d'équipements de surveillance et d'analyse de l'environnement; le traitement des polluants et de la protection de l'environnement; la collecte et traitement des eaux usées, des gaz d'échappement et des déchets solides; le recyclage et la réutilisation des déchets"¹³; (ii) soit pendant toute la durée de l'opération aux "revenus d'entreprise provenant des activités de socialisation en matière de l'éducation - formation, de l'apprentissage, de la santé, de la culture, des sports et de l'environnement, de l'expertise judiciaire"¹⁴.

[7] Malgré que ces dispositions aient créé des effets positifs, elles ne sont pas encore assez fortes pour influencer sur les consommateurs, les entreprises en orientant leurs activités et leurs décisions d'investissement au profit à l'environnement, à la lutte contre le

¹² Université de Droit de Ho Chi Minh Ville (2015), *Cours du Droit fiscal*, Hồng Đức – Association des avocats de Hanoi, p. 328

¹³ Art.19, alinéa 1, point c de la Circulaire 78/2014/TT-BTC du Ministère de Finance (modifiée et complétée par La Circulaire 96/2015/TT-BTC) guidant la mise en œuvre du Décret 218/2013/NĐ-CP du Gouvernement relatif au régulation et l'indication de la mise en œuvre de la Loi sur l'impôt des revenus d'entreprise

¹⁴ Art.19, alinéa 3, point a de la Circulaire 78/2014/TT-BTC du Ministère de Finance (modifiée et complétée par La Circulaire 96/2015/TT-BTC) guidant la mise en œuvre du Décret 218/2013/NĐ-CP du Gouvernement relatif au régulation et l'indication de la mise en œuvre de la Loi sur l'impôt des revenus d'entreprise

changement climatique. Par conséquent, il est indispensable de prescrire en droit fiscal vietnamien la taxe carbone de laquelle l'État détermine l'assiette de l'impôt appliquée à l'émission de CO₂ causée par la consommation des énergies fossiles. De même, cet instrument fiscal ne permet à l'État seulement de réduire des causes portant atteinte à la couche d'ozone mais également d'avoir de plus d'une ressource financière pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la protection de l'environnement qui appartiennent à la responsabilité environnementale de l'État¹⁵.

[8] Partant de ce constat, il est nécessaire de prendre en compte les préconisations suivantes pour établir et appliquer efficacement la loi sur la taxe carbone en pratique :

Premièrement, il faut assurer la synchronisation entre la taxe carbone et les taxes liées à la protection de l'environnement pour obtenir l'efficacité de la responsabilité environnementale de l'État. Il existe, comme mentionné à [5] [6], plusieurs taxes relatives à l'environnement telles que la taxe sur la protection de l'environnement, la taxe d'accise, la taxe sur les ressources et l'impôt sur le revenu d'entreprise. Chaque taxe prévoit ses assiettes de l'impôt différentes pour des objectifs distinctifs. La cohérence et l'harmonie entre la taxe carbone avec les autres permettront d'éviter que la taxation devienne un fardeau sur les épaules des entreprises. De même, à cause de la taxation, le coût de production doit augmenter entraînant ainsi l'augmentation du prix des produits dont la répercussion créera l'impact négatif sur la consommation.

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place un instrument pour mesurer les émissions de CO₂ lors de consommation des énergies fossiles. Le développement perfectionné de cet outil permettra à un calcul précis de la quantité de CO₂ émise grâce auquel la détermination de l'obligation de payer à la taxe carbone devient plus transparente et claire. Il résulte que les contribuables n'auront plus de raison de s'opposer à la taxe carbone ainsi qu'ils doivent accélérer leur responsabilité sur l'environnement.

Troisièmement, pour l'accomplissement de la responsabilité environnementale, l'État doit constater que la taxation du carbone n'est pas la mesure unique pour faire face au changement climatique. En concernant l'émission de CO₂, il existe certains d'autres outils qui doivent être mis en œuvre par l'État tels que le système d'échange de droit d'émissions de gaz à effet de serre, le marché du carbone, les politiques préférentielles du soutien à

¹⁵ Hồ Ngọc Tú (2021), "Đề xuất thuế carbon đối với hàng hóa nhập khẩu ở các nước thành viên Liên minh châu Âu và tác động đến kinh tế thương mại Việt Nam" (La proposition sur le taxe carbone appliquant aux biens importés dans les pays membres de l'Union européenne et les impacts sur l'économie commerciale du Vietnam), *Revue bancaire numérique* [<http://tapchinganhang.gov.vn/de-xuat-thue-carbon-doi-voi-hang-hoa-nhap-khau-o-cac-nuoc-thanh-vien-lien-minh-chau-au-va-tac-dong-d.htm>]

l'émission de CO₂, les mécanismes des partenariats public-privé pour le but de lutter contre le réchauffement climatique, etc. Ainsi, les entreprises peuvent choisir entre des outils différents pour atteindre leurs objectifs commerciaux en réduisant leurs effets négatifs sur l'environnement.

Quatrièmement, la taxation du carbone n'obtiendra pas d'efficacité sans la coopération tant au niveau national que mondial. Il convient que l'État en exerçant sa responsabilité environnementale prenne en compte le facteur mondial. Car celui-ci est signifié par le développement du libre-échange qui conduit l'accélération des demandes des capitaux d'investissement de la part de nombreuses économies en développement, y compris le Vietnam. Si la taxation du carbone n'est mise en place qu'au niveau national sans compter à la coopération internationale, cela réduira la compétitivité du Vietnam pour attirer les investissements étrangers par rapport aux autres pays qui ne taxent pas sur le carbone.

2.2. La lacune des dispositions concrètes sur les instruments financiers en faveur de l'environnement

[9] À côté des recettes fiscales provenant des taxes liées à l'environnement qui sont prévues sur la base du principe du pollueur-payeur¹⁶, pour accomplir efficacement la responsabilité environnementale, l'État a besoin également d'un autre instrument financier comme un levier afin de mobiliser des capitaux pour mettre en place des projets d'investissement qui peuvent avoir des impacts positifs sur l'environnement en contribuant à la lutte contre le changement climatique, à savoir "les obligations vertes".

[10] Selon la loi vietnamienne, les obligations vertes sont "des obligations émises par le gouvernement, les autorités locales et les entreprises conformément aux dispositions relatives à l'émission des obligations pour mobiliser des capitaux afin de contribuer à des activités concernant la protection de l'environnement ainsi aux projets d'investissement qui pourront apporter des avantages à l'environnement"¹⁷. Ainsi, il y a trois entités ayant le droit d'émettre des obligations vertes, à savoir le gouvernement, les collectivités locales et les entreprises qui remplissent des conditions prescrites. En outre, les obligations vertes sont prévues concrètement dans les deux décrets du gouvernement suivants :

Selon le décret concernant l'émission, l'enregistrement, la garde, la cotation et la transaction des titres de dette publique sur le marché boursier, "l'obligation verte du

¹⁶ Võ Trung Tín (2014), "Về nguyên tắc Người gây ô nhiễm phải trả tiền – Kinh nghiệm nước ngoài và những vấn đề pháp lý đặt ra đối với Việt Nam" (Le principe du pollueur-payeur - Les expériences du droit étranger et les problèmes juridiques pour le Vietnam), *Revue de Science Juridique Vietnam*, N^o.06(85), p.30

¹⁷ Art.150, alinéa 1 de la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020

gouvernement" est un type d'obligation gouvernementale émise pour investir aux projets liés à la protection de l'environnement prévus par la Loi sur la Protection de l'Environnement, dénommé "le projet vert" qui figure dans la liste des projets financés par des capitaux d'investissement public conformément à la Loi sur l'investissement public, la Loi sur le budget de l'État¹⁸.

Simultanément, "l'obligation verte d'entreprise" prescrite par *le décret régissant les placements et les transactions privés des obligations d'entreprises sur le marché intérieur et les placements des obligations d'entreprises sur le marché international*, est un type d'obligation émise par des entreprises afin d'investir aux projets dans le domaine de la protection de l'environnement, ou aux projets apportant des avantages à l'environnement selon les règlements concernant la protection de l'environnement"¹⁹.

[11] En général, les obligations vertes émises par des entreprises et le gouvernement sont prévues d'une manière assez complète en droit vietnamien. Ceci a montré des grands efforts de l'État sur le perfectionnement du cadre juridique concernant les obligations vertes. L'État espère que les obligations vertes deviennent un instrument efficace pour la mobilisation de capitaux visant à la lutte contre le changement climatique dont les besoins de capitaux sont toujours bien élevés. Selon des recherches réalisées par des coopérations entre les organisations internationales et les autorités vietnamiennes, le Vietnam a besoin d'environ 21,2 milliards USD au cours des dix prochaines années (après 2020) afin de promouvoir une croissance économique durable²⁰.

[12] Néanmoins, cette stratégie se heurte à certaines entraves par lesquelles la responsabilité environnementale de l'État sera mise en perspective avec les difficultés, à savoir :

La première limite est la lacune de la réglementation relative aux émetteurs d'obligations vertes. D'après la Loi sur la protection de l'environnement en 2020²¹, il comprend trois émetteurs d'obligations vertes qui sont le gouvernement, les autorités locales et les entreprises (comme mentionné à [10]). Cependant, il n'existe pas en droit vietnamien des dispositions prévoyant le processus selon lequel les autorités locales

¹⁸ Art.21 du Décret 95/2018/NĐ-CP relatif à l'émission, l'enregistrement, la garde, la cotation et la transaction des titres de dette publique sur le marché boursier

¹⁹ Art.4 alinéa 2, Art. 5, Art. 19 et Art. 21 du Décret 153/2020/NĐ-CP relatif aux placements, transactions privés des obligations d'entreprises sur le marché intérieur et les placements des obligations d'entreprises sur le marché international

²⁰ Phạm Tiến Đạt, Lê Minh Hương (2019), "Trái phiếu xanh: Công cụ thúc đẩy phát triển năng lượng tái tạo tại Việt Nam" (Les obligations vertes: un outil pour promouvoir le développement des énergies renouvelables au Vietnam), *Revue bancaire*, N^o.24

²¹ Art.150, alinéa 1 de la Loi sur la Protection de l'Environnement en 2020

peuvent émettre des obligations vertes, bien que la Loi sur la protection de l'environnement prescrive le droit de ceux-ci d'émettre des obligations vertes afin de mobiliser des capitaux pour satisfaire leurs demandes capitales²². La répercussion de l'absence des règles spécifiques concernant les conditions, les méthodes et les procédures d'émission d'obligations vertes apporte les obstacles qui empêchent l'État en tant que l'autorité locale de percevoir de ressources financières pour l'investissement et la construction visant à lutter contre le changement climatique au niveau local. Pour cet empêchement, la responsabilité environnementale de l'État fait face à la difficulté d'être accomplie efficacement.

Deuxièmement, il est indispensable de compléter des dispositions portant la direction relative au mécanisme sur la déclaration et la publication d'informations sur l'émission des obligations, sur la gestion des capitaux mobilisés par des obligations au profit des projets verts.

De même, lorsque le gouvernement, les autorités locales sont des émetteurs des obligations vertes pour mobiliser des capitaux visant aux projets publics, il faut que le droit vietnamien prescrive clairement des règlements concernant l'émission des obligations vertes réalisée par ces émetteurs ainsi des dispositions sur la supervision de leur gestion des fonds provenant des obligations vertes. Toutefois, il existe l'opinion selon laquelle les recettes de cette émission font une partie des recettes du budget de l'État dont les recettes et les dépenses sont strictement contrôlées par la Loi sur le budget de l'État. C'est pour cette raison que cette opinion estime qu'il n'est pas nécessaire de l'existence d'un autre ensemble des règles en droit vietnamien pour régir séparément la déclaration et la gestion des recettes provenant des obligations vertes émises par l'État (le gouvernement, les autorités locales).

Par ailleurs, notre point de vue est opposé. L'instauration d'un ensemble des règles spécifiques sur la gestion et la supervision des capitaux provenant d'obligations vertes démontre la responsabilité de l'État non seulement devant le peuple mais aussi envers l'environnement. Car les gens achètent des obligations vertes avec des taux d'intérêt bas pour contribuer (avec l'État) à la lutte contre le changement climatique. Si la gestion des capitaux mobilisés par des obligations vertes est transparente et la supervision de ceux-ci est réalisée efficacement, l'État pourra améliorer sa réputation dans le but de mobilisation des capitaux pour financer ses objectifs environnementaux. En conséquence, l'État pourra accomplir sa responsabilité environnementale.

Conclusion. En droit vietnamien, la responsabilité environnementale de l'État est largement soutenue pour atteindre le but de la protection de l'environnement. Néanmoins,

²² Art.7, alinéa 5, point b de la Loi sur le budget de l'État en 2015

les politiques financières du Vietnam pour la protection de l'environnement, surtout les outils fiscaux et l'instrument d'obligations vertes, qui se heurtent à certaines lacunes, doivent être complétées et perfectionnées pour que l'État puisse réaliser efficacement sa responsabilité environnementale dans la lutte contre le changement et le réchauffement climatique.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES :

1. Gabriela Steier (2018), "The Carbon Tax Vacuum and the Debate about Climate Change Impacts: Emission Taxation of Commodity Crop Production in Food System Regulation", *Pace Environmental Law Review*, Vol.35, Issue 2, Article 5
2. Hồ Ngọc Tú (2021), "Đề xuất thuế carbon đối với hàng hóa nhập khẩu ở các nước thành viên Liên minh châu Âu và tác động đến kinh tế thương mại Việt Nam" (La proposition sur le taxe carbone appliquant aux biens importés dans les pays membres de l'Union européenne et les impacts sur l'économie commerciale du Vietnam), *Revue bancaire numérique* [<http://tapchinganhang.gov.vn/de-xuat-thue-carbon-doi-voi-hang-hoa-nhap-khau-o-cac-nuoc-thanh-vien-lien-minh-chau-au-va-tac-dong-d.htm>]
3. Le Courriel du Vietnam, "Protection de l'environnement: promouvoir le rôle des habitants et des entreprises", 03/2022, [<https://lecourrier.vn/protection-de-lenvironnement-promouvoir-le-role-des-habitants-et-des-entreprises/969821.html>]
4. Phạm Tiến Đạt, Lê Minh Hương (2019), "Trái phiếu xanh: Công cụ thúc đẩy phát triển năng lượng tái tạo tại Việt Nam" (Les obligations vertes: un outil pour promouvoir le développement des énergies renouvelables au Vietnam), *Revue bancaire*, N^o.24.
5. Université de Droit de Hà Nội (2015), *Cours du Droit sur l'environnement*, Maison d'édition de la Police du peuple, 12nd éd.
6. Université de Droit de Ho Chi Minh Ville (2015), *Cours du Droit fiscal*, Hồng Đức – Association des avocats de Hanoi
7. Võ Trung Tín (2014), "Về nguyên tắc Người gây ô nhiễm phải trả tiền – Kinh nghiệm nước ngoài và những vấn đề pháp lý đặt ra đối với Việt Nam" (Le principe du pollueur-payeur - Les expérience du droit étranger et les problèmes juridiques pour le Vietnam), *Revue de Science Juridique Vietnam*, N^o.06(85)

RÉPONSES À CERTAINES QUESTIONS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LE DROIT PUBLIC DU VIETNAM

16) La responsabilité environnementale de votre État a-t-elle recherchée devant des juridictions internationales?

Jusqu'à maintenant (en avril 2023), la responsabilité environnementale du Vietnam n'a jamais recherchée devant les juridictions internationales.

17) Merci d'indiquer tout autre élément qui vous paraît pertinent sur le thème de la responsabilité environnementale et que les questions qui précèdent ne vous ont pas permis d'évoquer. En particulier, merci d'indiquer s'il existe d'autres régimes ou règles de responsabilité susceptible de s'appliquer en matière environnementale qui n'ont pas été évoquée jusqu'ici.

En dehors des éléments évoqués ci-haut, il est important d'indiquer le régime de la responsabilité environnementale d'État prévu dans certains accords de libre-échange ou accords bilatéraux dont le Vietnam a fait partie.

Tout d'abord, il s'agit de la responsabilité environnementale d'État en cas de violer les obligations liées à la protection de l'environnement, établie au titre de ses accords de libre-échange. Dans certains accords, les obligations liées à la protection de l'environnement sont prévues dans un chapitre dédié à cette fin. On peut citer, par exemple, le chapitre 20 sur la protection de l'environnement de l'accord sur le partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), ou le chapitre 13 sur le développement durable de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (l'EVFTA)). Selon ces chapitres, des obligations du Vietnam liées à la protection de l'environnement sont prescrites comme suit :

- L'obligation de maintenir un niveau élevé de protection de l'environnement : cette obligation demande au Vietnam d'établir un niveau élevé de protection de l'environnement ; de ne pas omettre d'appliquer et de faire respecter efficacement ses lois environnementales par des actions ou inactions soutenues ou récurrentes d'une manière qui a une incidence sur le commerce et l'investissement ; et de ne pas renoncer ou ne pas déroger à ses lois environnementales d'une manière susceptible d'affaiblir ou de réduire la protection conférée par ces lois, dans le but d'encourager le commerce ou l'investissement²³.

- L'obligation de mettre en œuvre efficacement les accords multilatéraux de l'environnement dont le Vietnam est partie²⁴.

- L'obligation de protéger l'environnement dans des secteurs précis, y compris : la couche d'ozone²⁵ ; le changement climatique²⁶ ; la protection de l'environnement marin contre la pollution par les navires²⁷ ; la protection de la biodiversité²⁸ ; la lutte contre l'envahissement des espèces

²³ Voir les articles 20.3.3, 20.3.4, 20.3.6 du PTPGP, les articles 13.3.1, 13.3.2 et 13.3.3 de l'EVFTA.

²⁴ Voir les articles 20.4 du PTPGP, les articles 13.5.1, 13.5.2, 13.5.3 de l'EVFTA.

²⁵ Voir l'article 20.5 du PTPGP.

²⁶ Voir l'article 13.6 de l'EVFTA.

²⁷ Voir l'article 20.5 du PTPGP.

²⁸ Voir l'article 20.13 du PTPGP et l'article 13.7 de l'EVFTA.

exotiques²⁹ ; la réduction de l'émission des gaz à effet de serre³⁰ ; la protection des espèces marines³¹, y compris l'interdiction des subventions à la pêche³² et l'interdiction à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (la pêche INN)³³ ; la préservation des espèces de faune et flore sauvages³⁴ ; la gestion durable des ressources forestières³⁵ ; le développement de marchandises ou de services environnementaux³⁶.

En vue de déterminer la responsabilité environnementale d'une partie, tel ou tel accord de libre-échange établit également les procédures de règlement des différends. En cas de l'impossibilité de régler un différend né de la mise en œuvre de quelque obligation liée à la protection de l'environnement, le différend pourrait être soumis à un groupe spécial ou un groupe d'expert. Si une violation est justifiée, la partie défenderesse devra mettre en œuvre la recommandation faite par ce groupe spécial ou ce groupe d'expert selon laquelle la partie défenderesse doit assurer le respect de l'obligation concernée. La sanction commerciale pourra être prévue, notamment dans le PTPGP, si la recommandation n'est pas mise en œuvre par la partie défenderesse.

Donc, le régime de responsabilité environnementale prévue dans ces accords de libre-échange, jusqu'ici, est un régime particulier de responsabilité d'État par rapport à celui instaurée par le projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite de 2001. Ressemblant au régime de responsabilité d'État dans le mécanisme de règlement des différends à l'OMC³⁷, le régime de responsabilité environnementale prévue dans ces accords de libre-échange ne vise pas à réparer le préjudice causé par la violation de l'obligation liée à la protection de l'environnement, mais seulement à assurer le respect de l'obligation violée.

En ce qui concerne les accords bilatéraux du Vietnam, le régime de la responsabilité environnementale d'État est prévu, par exemple, dans l'accord de partenariat volontaire UE – Vietnam sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV FLEGT) de 2019³⁸ ou l'accord entre le Vietnam et les États-Unis sur l'exploitation illégale et le commerce du bois de 2021³⁹. Lors que l'APV FLEGT stipule clairement que les sanctions commerciales sous forme d'interdiction d'importation dans le territoire de l'UE des produits de bois qui ne sont pas produits légalement au Vietnam⁴⁰, l'accord entre le Vietnam et les États-Unis ne l'est pas.

²⁹ Voir l'article 20.14 du PTPGP.

³⁰ Voir l'article 20.15 du PTPGP.

³¹ Voir l'article 13.9 de l'EVFTA et l'article 20.16 du PTPGP.

³² Voir l'article 20.16.5 du PTPGP.

³³ Voir l'article 13.9 de l'EVFTA.

³⁴ Voir l'article 20.17 du PTPGP.

³⁵ Voir l'article 13.8 de l'EVFTA.

³⁶ Voir l'article 13.10.2 de l'EVFTA et l'article 20.18 du PTPGP.

³⁷ À ce sujet, voir surtout: Hubert Lesaffre, *Le règlement des différends au sein de l'OMC et le droit de la responsabilité internationale*, LGDJ, 2007.

³⁸ JOUE, L. 147/3, le 5 juin 2019.

³⁹ Agreement between the Government of the Socialist Republic of Vietnam and the Government of the United States of America on Illegal Logging and Timber Trade, disponible sur: [https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20ext%20\(9-30-21\).pdf](https://ustr.gov/sites/default/files/files/Vietnam%20Timber/VN%20Timber%20Agreement%20ext%20(9-30-21).pdf) (url consultée le 10 avril 2023).

⁴⁰ Voir l'article 3 de l'APV FLEGT et l'article 3 de l'accord

En dehors de ces régimes, il est important de noter également le régime de responsabilité environnementale unilatéralement appliqué par l'UE si le Vietnam ne respecte pas ses obligations dans la lutte contre la pêche INN⁴¹ ou la déforestation⁴². Dans tel ou tel cas, le contenu de la responsabilité environnementale repose surtout sur l'interdiction de l'importation des produits concernés dans l'UE en vue de mettre fin aux pratiques de pêche INN ou de déforestation au Vietnam.

19) Existe-t-il des procédures particulières prévues en cas de dommage environnemental transfrontalier?

Le Vietnam est partie de certains accords portant sur quelques problèmes environnementaux transfrontaliers, tels que l'Accord de l'ASEAN sur la pollution transfrontalière par la brume de 2002⁴³ ou l'accord de coopération pour la mise en valeur durable du bassin du Mékong de 1995⁴⁴. Si le premier ne prévoit pas le dommage environnemental transfrontalier et les procédures liées, le deuxième le régit avec de simples dispositions. L'article 8 de cet accord, intitulé « Responsabilité des États pour préjudice », stipulent simplement que : « *Si, par suite d'effets délétères liés à l'utilisation des eaux du Mékong ou de rejets dans ces eaux par un État riverain, un ou plusieurs riverains subissent un préjudice substantiel, la ou les parties concernées déterminent tous les facteurs connexes, ainsi que la cause, l'étendue du préjudice et la responsabilité dudit État du fait de ce préjudice conformément aux principes du droit international en matière de responsabilité des États et traitent et résolvent toute question, tout désaccord et tout différend à l'amiable et en temps voulu par des moyens pacifiques comme prévu aux articles 34 et 35 du présent Accord et en conformément avec la Charte des Nations unies* ». Les procédures ou méthodes de déterminer les facteurs connexes, la cause, l'étendue du préjudice ainsi que la responsabilité de l'État responsable du préjudice ne sont pas encore précisées dans cet accord.

Dans le droit interne du Vietnam, y compris la loi sur la protection de l'environnement de 2020 et le décret No. 08/2022/NĐ-CP daté du 10 octobre 2022 du gouvernement détaillant certains articles de la loi sur la protection de l'environnement, aucune procédure particulière n'est prévue en cas de dommage environnemental transfrontalier, en dehors des règles générales sur les dommages environnementaux.

20) La responsabilité environnementale est-elle un thème qui retient l'attention des juristes dans votre pays? Et des médias et du grand public?

La responsabilité environnementale ne constitue pas encore un thème qui retient l'attention des juristes, des médias ou du grand public au Vietnam.

⁴¹ Règlement (CE) no. 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche INN, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 286/1, 28/10/2008, pp. 1-32.

⁴² Voir l'accord européen du 6 décembre 2022 en vue d'interdire l'importation de produits issus de la déforestation.

⁴³ ASEAN Agreement on transboundary haze pollution of 2002, disponible sur: <https://asean.org/wp-content/uploads/2021/01/ASEANAgreementonTransboundaryHazePollution-1.pdf> (url consultée le 10 avril 2023).

⁴⁴ La version en français de cet accord peut être trouvée sur: <http://www2.ecolex.org/server2neu.php/libcat/docs/TRE/Full/Fr/TRE-001223.txt> (url consultée le 1 avril 2023).

En ce qui concerne les juristes, les recherches scientifiques sur la responsabilité environnementale restent encore très limitées. Dans la base de donnée la plus grande du Vietnam des articles en Vietnamien (sti.vista.gov.vn), on ne peut trouver que une dizaine d'articles portant sur la responsabilité environnementale⁴⁵.

Quant aux médias et au grand public, si on tape quelques mots en vietnamien concernant la responsabilité environnementale (par exemple, « trách nhiệm môi trường » (responsabilité environnementale), « thiệt hại môi trường » (dommage environnemental), « ô nhiễm môi trường xuyên biên giới » (pollution transfrontalière), « tài nguyên xuyên biên giới » (ressources transfrontalières)...), seulement quelques dizaines mille résultats apparaissent dans Google.com ou Microsoft Bing : 37.100 résultats sur Google.com et 22.300 résultats sur Microsoft Bing pour « Trách nhiệm môi trường » ; 9.260 résultats sur Google.com et 28.300 résultats sur Microsoft Bing pour « ô nhiễm môi trường xuyên biên giới », 93.500 résultats sur Microsoft Bing et 44.400 résultats sur Google.com pour « thiệt hại môi trường »...

⁴⁵ Par exemple: Nguyen Thi Lan Huong, “Trách nhiệm môi trường – một phương diện của trách nhiệm xã hội” (Responsabilité environnementale – un aspect de la responsabilité sociale), *Tạp chí Triết học*, 2009, no. 8, pp. 32-36; Nguyen Thi Lan Huong, “Trách nhiệm môi trường của doanh nghiệp – nhìn từ góc độ lý luận” (responsabilité environnementale de l’entreprise vue sous l’angle théorique), *Tạp chí Triết học*, 2012, no. 12, pp. 38-46; Bui Thi Van et al., “Đánh giá tác động môi trường trong quản lý rừng trồng bền vững tại khu vực rừng phòng hộ Bắc Khánh Hòa/Environmental impact assessment in sustainable plantation management in Bac Khanh Hoa protection forest area”, *Tạp chí Khoa học và công nghệ lâm nghiệp*, 2022, no. 6, pp. 48-57; Ngo Quang Tuan, “Mối quan hệ giữa trách nhiệm với môi trường và hiệu quả tài chính của doanh nghiệp/The relationship between environmental responsibility and firm’s financial performance”, *Tạp chí Nghiên cứu Tài chính kế toán*, 2022, no. 3A, pp. 69-72; Nguyen Thi Thuong Huyen, “Một số thách thức trong giải quyết tranh chấp môi trường quốc tế và Việt Nam/Some challenges in solving international environmental disputes and Vietnam”, *Tạp chí Nghề luật*, 2022, no. 8, pp. 85-90; Le Minh Nhut, “Trách nhiệm không gây thiệt hại khi khai thác nguồn tài nguyên xuyên biên giới/Responsabilité de ne pas causer de dommages lors de l’exploitation des ressources transfrontalières”, *Tạp chí Khoa học pháp lý Việt Nam*, 2019, no. 1, pp. 74-80; Le Minh Nhut & Phung Hong Thanh, “Trách nhiệm pháp lý quốc tế của quốc gia gây thiệt hại khi khai thác tài nguyên xuyên quốc gia/responsabilité internationale du pays responsable du dommage lors de l’exploitation des ressources transfrontalières”, *Tạp chí Nghiên cứu lập pháp*, 2019, no. 19(395)...